



Conseil scolaire
acadien provincial

RAPPORT DE REDDITION DE COMPTES

2023-2024

RÉCEPTION PAR LE CONSEIL

22 juin 2024



Table des matières

1. Introduction	3
2. Compte rendu annuel des réalisations pour 2023–2024	5
3. Données principales	7
4. Résumé financier et explication des écarts	9

1. Introduction

Le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), établi conformément à la Loi sur l'Éducation en Nouvelle-Écosse en 1996, offre aux enfants des parents ayants droit un programme d'enseignement en français langue première; administre tous les programmes d'enseignement en français langue première; s'assure que l'école publique dans laquelle est offert un programme d'enseignement en français langue première est connu comme « école acadienne »; possède des responsabilités additionnelles par rapport à celles normalement consenties à un centre d'éducation dans la province de la Nouvelle-Écosse :

- La promotion du programme d'enseignement en français langue première et la diffusion de l'information à son sujet;
- L'enrichissement de son matériel didactique d'information relatif à la culture acadienne;
- Dans le cadre de ses programmes d'enseignement, la promotion par des activités, de la culture acadienne et de la langue française.

En plus, le CSAP œuvre à l'élaboration des programmes d'études de français langue première en Nouvelle-Écosse et a été le premier conseil scolaire au Canada à développer ses propres programmes.

Le CSAP compte vingt-trois (23) écoles réparties dans l'ensemble de la province de la Nouvelle-Écosse. Le siège social est situé à La Butte et les trois (3) bureaux régionaux sont localisés à Petit-de-Grat, à Dartmouth et à La Butte.

Le CSAP a pour mission d'offrir une éducation en français de première qualité en tenant compte de son mandat culturel (adoptée le 4 mai 2019).

Le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) a accompli des progrès significatifs au cours de l'année scolaire 2023-2024 en mettant en œuvre des initiatives stratégiques et opérationnelles alignées sur les besoins spécifiques des élèves francophones en milieu minoritaires et les priorités du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE). Avec l'adoption du nouveau plan stratégique « Innovons ensemble vers 2030 », pour la période 2024-2030, le CSAP a démontré son engagement résolu en faveur de l'innovation et de l'amélioration continue du système éducatif. Les priorités incluent l'intégration de l'éducation inclusive, l'amélioration du bien-être et de la réussite des élèves, la révision des programmes, l'élargissement des opportunités d'apprentissage pratique, ainsi que des avancées dans l'accessibilité et l'inclusivité des services. Tous ces éléments permettent d'assurer ainsi la vitalité et la qualité de l'éducation en français en Nouvelle-Écosse. L'augmentation continue du nombre d'inscriptions témoigne de la croissance et de la résilience du CSAP dans sa mission de fournir une éducation de haute qualité aux élèves francophones de la province.



2. Compte rendu annuel des réalisations pour 2023–2024

En raison de la période de transition entre l'ancien plan stratégique et le nouveau, la direction générale a déterminé trois objectifs majeurs sur lesquels le CSAP s'est concentré, soit le plan stratégique 2024-2030, le plan opérationnel 2024-2030 et la défense des droits et de l'identité unique du CSAP.

Durant l'année scolaire 2023-2024, le CSAP a complété la rédaction de son plan stratégique 2024-2030, intitulé « Innovons ensemble vers 2030 ». Ce plan, axé sur l'innovation, trace la direction à suivre jusqu'à la fin de la décennie et constitue un engagement important envers le progrès au sein de l'organisation. L'année a été marquée par des développements majeurs, dont la création du document-synthèse « Innovons ensemble : notre vision vers 2030 » et l'adoption du plan stratégique qui vise à réorienter de manière proactive le système éducatif. L'objectif principal est de garantir que le CSAP reste pertinent et efficace pour répondre de manière adaptative et inclusive aux besoins changeants des élèves.

Le plan opérationnel pour l'année scolaire 2024-2025, comprenant des cibles et des mesures stratégiques pour les premières phases du plan stratégique 2024-2030, a été finalisé. Des mécanismes pour une mise en œuvre efficace ont été développés et mis à disposition de l'équipe administrative, assurant une coordination fluide et une responsabilité claire. Parallèlement, la préparation du plan opérationnel pour l'année scolaire 2025-2026 commencera en septembre 2024, permettant une réflexion approfondie sur les objectifs à moyen terme et une transition harmonieuse entre les cycles opérationnels.

Le dépôt et l'approbation du projet de loi concernant le Conseil scolaire acadien provincial par le gouvernement constitue une des étapes cruciales pour le maintien et le développement des services éducatifs en français en Nouvelle-Écosse. Cette initiative montre l'engagement du gouvernement envers le CSAP, soulignant l'importance de promouvoir et de préserver l'éducation en français dans la province. L'approbation du projet de loi renforce les institutions éducatives acadiennes et francophones, garantissant un accès à une éducation de qualité en français.



3. Données principales

Données principales – catégorie		
Élèves	30 septembre 2022	30 septembre 2023
Prématernelle	445	461
Maternelle à 12e année	6170	6318
Nombre total d'élèves	6615	6779
Taille moyenne des classes mat. – 2 ^e	16,3	22,9
Taille moyenne des classes 3 ^e – 6 ^e	18,0	23,56
Taille moyenne des classes 7 ^e – 9 ^e	20,8	20,82
Taille moyenne des classes 10 ^e – 12 ^e	14,7	16,33
Nombre total de sections 10-12	685	740
Nombre total de section 10-12 - École virtuelle	211	176
Personnel (en ETP)	30 septembre 2022	30 septembre 2023
Personnel éducatif et administratif dans les écoles	535,79	547,11
Personnel de soutien non enseignant dans les écoles	150,8	151,2
Personnel de soutien pour les programmes	29	30
Personnel de soutien non enseignant pour les programmes	9	9
Transport	30,75	32,41
Gestion des immeubles	56,12	56,38
Administration	30	30
Soutien technologique	8	8
Autres programmes	92,26	93,03

Technologie	30 septembre 2022	30 septembre 2023
N ^{bre} d'élèves par ordinateur pour l'enseignement	0,77	0,82
N ^{bre} d'ordinateurs et d'appareils par technicien	2266	1756
Gestion des immeubles	2022/23	2023/24
Surface totale des écoles en pieds carrés*	1 398 717	1 398 717
N ^{bre} de pieds carrés par élève*	227	206
N ^{bre} de pieds carrés d'exploitant privé*	0	0
Frais de fonctionnement*	8 661 824	10 577 355
Frais de fonctionnement au pied carré*	6,19	7,56
Transports	2022/23	2023/24
N ^{bre} total d'autobus pour les trajets normaux*	126	129
• CSAP	42	42
• Transco	84	87
N ^{bre} total d'autobus de réserve exploités*	9	9
• CSAP	10%	10%
• Transco	de la flotte	10
N ^{bre} total d'élèves transportés*	5977	6234
• CSAP	1802	1901
• Transco	4175	4333
Cout total du transport des élèves*	13 074 145	13 926 617
Cout total par élève transporté*	2 187	2 234
N ^{bre} total de trajets d'autobus au quotidien*	412	422
N ^{bre} moyen d'élèves par trajet d'autobus*	29	30
Cout/unité – sous contrat*	94 669	92 463
Cout/unité – CSAP*	76 806	85 633

* À partir du 31 mars pour tout, sauf le nombre d'élèves, où le 30 septembre est utilisé pour les chiffres de l'inscription.

4. Résumé financier et explication des écarts

Principaux indicateurs financiers			
	Budget adopté 2023–2024	Actuel vérifié 2023–2024	Écarts 2023–2024
Revenus			
Province de la Nouvelle-Écosse	114 399 000	117 143 804	2 744 804
Gouvernement du Canada	7 963 000	9 166 588	1 203 588
Allocations des conseils municipaux	1 082 000	790 049	(291 951)
Autres revenus	3 150 000	4 345 170	1 195 170
Total des revenus	126 594 000	131 445 611	4 851 611
Charges			
Gouvernance du conseil scolaire	550 000	553 121	3 121
Bureau de la direction générale	1 750 000	1 711 941	(38 059)
Services des finances	900 000	958 757	58 757
Service des ressources humaines	850 000	1 070 973	220 973
Services scolaires	81 649 000	81 643 429	(5 571)
Service des opérations	24 525 000	34 409 451	9 884 451
Développement scolaire communautaire	2 229 000	2 203 783	(25 217)
Élaboration de programmes	1 606 000	1 255 047	(350 953)
Centre prov des ressources pédagogiques	941 000	1 131 297	190 297
Programme de prématernelle	9 094 000	3 682 102	(5 411 898)
Fonds générés par les écoles	2 500 000	2 578 296	78 296
Total des charges	126 594 000	131 198 197	4 604 197
Excédent lié aux activités	0	247 414	247 414
Excédent accumulé, au début de l'exercice	4 824 263	4 824 263	0
Excédent accumulé, à la fin d'exercice	4 824 263	5 071 677	247 414

Explication des variations : Projets de nature ponctuelle reçus pendant l'année. Pour le programme de prématernelle (*budget est l'octroi annuel et le différé*), il faut noter que commençant en 2024/2025, les dépenses annuelles seront supérieures à l'octroi annuel alors dorénavant une tranche du différé sera utilisé annuellement.